



Régime pédagogique 2018-2019 Grille-matières / maquette de cours

Présentement, des discussions ont lieu concernant le régime pédagogique (grille-matières/maquette de cours) dans les écoles pour l'an prochain. J'en profite pour vous rappeler ce que mentionne l'Entente locale, la Loi sur l'instruction publique et le Régime pédagogique quant à la mécanique applicable.

Entente locale

4-3.00 PARTICIPATION AU NIVEAU DE L'ÉCOLE

4-3.03

B) *Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'instruction publique, le comité de participation au niveau de l'école ou l'assemblée générale, selon le cas, participe à l'élaboration des propositions de la direction d'école sur les sujets suivants :*

4) l'établissement et les modalités de l'application de la grille-matière;

À défaut de donner suite aux recommandations du comité de participation au niveau de l'école ou de l'assemblée générale selon le cas, la direction de l'école lui fait connaître par écrit les motifs à l'appui de sa décision. La mention de ces motifs consignée au procès-verbal répond à cette obligation.

Loi sur l'instruction publique

89. *Les propositions prévues aux articles 84, 87 et 88 sont élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école; celles prévues aux articles 85 et 86 sont élaborées avec la participation des enseignants.*

86. *Le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposé par le directeur de l'école en s'assurant :*

- 1° de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre;*
- 2° (paragraphe abrogé);*
- 3° du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique.*

Régime pédagogique (articles 22 et 23)

À l'enseignement du primaire et du secondaire, les matières obligatoires enseignées chaque année et le nombre d'heures par semaine sont à titre indicatif.

Par contre, le contenu des programmes est prescriptif. Avant de faire un choix, il est essentiel d'évaluer si le nombre d'heures proposé est suffisant pour enseigner les notions du programme de cette matière.

Pour le 1^{er} cycle primaire, 2 des 4 disciplines d'arts doivent être enseignées (arts dramatiques, arts plastiques, danse et musique). Pour les 2^e et 3^e cycles du primaire, 2 des 4 disciplines prévues au 1^{er} cycle, dont l'une enseignée à ce cycle.

Déroulement du choix de la grille-matières/maquette de cours

Voici la chronologie des actions proposées. Lors d'une première assemblée, le personnel enseignant pourra faire des propositions à la direction. La direction pourra également apporter ses idées selon les niveaux, les cycles ou l'école. Lors d'une deuxième rencontre, les propositions seront présentées et questionnées par le personnel enseignant et la direction. **Un vote secret pourra être demandé.**

- Comme mentionné dans l'Entente locale à la clause 4-3.03 B), tous les enseignants participent à l'élaboration des propositions de la direction d'école.
- La direction doit convoquer l'ensemble du personnel enseignant de l'école (spécialistes, « partageants », etc.).
- Les spécialistes ou les « partageants » peuvent voter dans toutes les écoles où ils enseignent.
- Si un enseignant est absent (plus de deux mois), il peut venir et parler à la rencontre, mais c'est l'enseignant à contrat (son remplaçant) qui vote sur les propositions.
- Un enseignant absent (maladie, congé, rendez-vous, etc.) ne peut voter par procuration.
- Pour le préscolaire, n'ayant pas de grille-matière, l'enseignante ou l'enseignant doit présenter sa proposition à la direction qui, si elle accepte, la fera ensuite approuver par le CÉ. Aucun vote à prendre en assemblée.

Un exemplaire du Processus annuel d'approbation de la grille-matières se retrouve dans le courrier syndical de cette semaine (pour affichage).

Vote au conseil d'établissement

- *Le quorum au CÉ est égal à la majorité des membres en poste (membres votants et non-votants), dont la moitié des parents.*
- *Les représentants des parents, ceux des membres du personnel et du service de garde ainsi que ceux des élèves ont le droit de vote, ce qui exclut les représentants de la communauté.*
- *Les décisions du CÉ sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents et ayant le droit de vote.*
- *En cas de partage, le président ou la présidente a un vote prépondérant.*

Je sais que ce processus peut être stressant et épuisant, particulièrement pour nos spécialistes. Je vous invite à accomplir ce travail dans le plus grand respect de toutes et tous.

*Dominic Hébert, vice-président
dhebert@syndicatdechamplain.com*



Reclassement (6-3.00)

Pour se voir reconnaître une année de scolarité supplémentaire, il faut, avant le 31 janvier 2018, avoir complété les études nécessaires à une nouvelle évaluation de ses années de scolarité et fournir à la commission scolaire, avant le 1^{er} avril, les documents requis.

Vous devez fournir à la commission scolaire les relevés de notes, bulletins, certificats, diplômes, brevets ou autres documents officiels (portant le sceau de l'institution).

Dans l'attente des documents officiels, vous pouvez aussi fournir à la commission scolaire une copie de la demande écrite adressée à l'institution qui les émettra.

Le réajustement salarial faisant suite au reclassement prendra effet, rétroactivement, à la 101^e journée de l'année de travail, soit au 30 janvier 2018. Gardez toujours une copie ou récépissé des documents que vous déposez à l'employeur pour en attester l'authenticité et le respect des délais prescrits.

Programme d'aide aux employés

La commission scolaire offre un programme d'aide aux employés. C'est l'occasion de rencontrer des spécialistes pour faire le point ou prendre du recul face aux situations qui vous préoccupent.

Ce service confidentiel vous est offert gratuitement pour les cinq premières rencontres (vous avez droit à cinq rencontres gratuites chaque année scolaire). Au besoin, vous pouvez poursuivre le suivi en utilisant votre régime d'assurances collectives.

Sachez que la commission scolaire ne peut savoir qui a utilisé les services du programme d'aide, car elle ne reçoit qu'un rapport très global et général qui empêche toute identification.

Pour joindre ProSanté et connaître tous les services disponibles, visitez votreconseillervirtuel.ca ou composez le 1 888 687-9197.

RAPPEL

Cartes de membre

L'opération « Cartes de membre », servant à remplacer la carte échue le 31 décembre 2017, débutera au début du mois de février 2018.

D'ici là, votre carte de membre est toujours valide. Un message a été envoyé aux différents partenaires corporatifs afin de maintenir vos privilèges durant cette courte période de transition.

Pour toute question, contactez Sandra Boudreau, coordonnatrice au Syndicat : sboudreau@syndicatdechamplain.com

Campagne REER

Fonds de solidarité

Voici la liste des établissements qui seront visités au cours des deux prochaines semaines :

- 29 janvier : Marie-Rose, AM et Élisabeth-Monette, PM
- 30 janvier : La Nouvelle-École, AM et Centre Jean XXIII, PM
- 1^{er} février : Notre-Dame, AM et Jeunes-Riverains, PM
- 5 février : Du Parcours, AM et Edgar-Hébert, PM
- 5 février : St-Eugène Beauh, AM et N.-D.-de-la-Paix, PM
- 7 février : St-Jean AM et St-Urbain, PM

Remplacement au bureau du syndicat

Veuillez noter que Sophie Daigneault remplacera Sébastien Campbell du 29 janvier au 23 mars 2018.

Journée Internationale des femmes

Rebondir après l'épreuve

Le comité des femmes du Syndicat de Champlain vous invite à venir célébrer la Journée internationale des femmes 2018 avec Josée Boudreault et Louis-Philippe Rivard !

Après avoir subi un AVC à l'été 2016, c'est avec détermination que Josée remonte sur scène pour une conférence mémorable, drôle et touchante. Heureuse de retrouver son public, elle sera accompagnée de Louis-Philippe, son conjoint pour nous partager son histoire et sa façon de traverser les grandes et les petites épreuves de la vie avec positivisme. Exemples de force, de ténacité, de courage et de résilience, ils sauront vous émouvoir, vous faire rire et vous faire réfléchir par leur témoignage vibrant et leur complicité hors du commun.

Une conférence à ne pas manquer qui saura assurément vous inspirer dans votre propre cheminement personnel.

Prix du billet pour le souper-conférence : 25 \$.

Judi 1^{er} mars 2018, à 17 h 30
au bureau du Syndicat à Valleyfield

Puisque les places sont limitées, achetez rapidement votre billet auprès du bureau du syndicat au 450 371-7407 et consultez le site du syndicat afin de choisir votre menu.

Pour vous assurer de recevoir votre billet par courrier syndical avant la soirée, le paiement doit nous être envoyé au plus tard le jeudi 15 février. Vos billets vous seront envoyés dans le courrier du 22 février.

TOUS LES BILLETS DOIVENT ÊTRE PAYÉS À L'AVANCE. AUCUNE VENTE À LA PORTE.

Influence & Leadership

Nouvelle plateforme web